

////////////////////////////////////
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2023
////////////////////////////////////

Introduction

La séance s'est déroulée dans les locaux du café associatif l'ANTRE-2. Valérie Binard, élue municipale déléguée au quartier 3, a introduit en présentant l'ordre du jour :

- Projet associatif de l'ANTRE 2
- Présentation des travaux de la Tranche 2 du Boulevard Marbeuf
- Présentation du dispositif CITIZ
- Revue de projets immobiliers
- Parole aux habitants



Projet associatif de l'ANTRE 2

L'antre-2 est un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), organisé en association, situé à Rennes au 14 rue Papu. C'est un espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité pour des jeunes âgés de 18 à 30 ans en situation de fragilité psychique (handicap reconnu ou non par la Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il existe un statut de sympathisant, permettant à des personnes de plus de 30 ans d'adhérer à l'association, de participer à certaines activités et de soutenir le projet des jeunes.



L'objectif du GEM est de rompre l'isolement des personnes et d'en faciliter l'insertion dans la cité. Il permet à ses membres de créer du lien, de prendre confiance en soi et d'acquérir une autonomie sociale. Dans ce cadre, l'Antre-2 propose des temps d'accueil informels mais aussi des ateliers réguliers (musique, sport ou jardinage) ainsi que des sorties, des projets ponctuels et une vie associative.

L'espace de l'Antre-2 Café est ouvert à toute personne, adhérente ou non. C'est un café citoyen au sein duquel sont proposés un atelier écriture, des expositions, des concerts, des lectures de texte, du théâtre, des jeux de société. Cet espace permet de créer du lien avec un public plus large, ce qui engendre une mixité sociale enrichissante et permet l'inclusion des adhérents au sein du quartier.

Présentation des travaux de la Tranche 2 du Boulevard Marbeuf

Cédric Duchet, conducteur d'opérations de travaux à Rennes Métropole, a proposé un point d'étape sur les travaux en cours pour la trémie de Marbeuf. Le diaporama de présentation est disponible ici : <https://rennes.j-doc.com/s/dPqPqgYBTgXn2zP>



Questions	Réponses
Le bus sera-t-il dévié pendant les travaux du rond-point ?	Oui, le bus sera dévié
Y-aura-t-il l'enterrement des réseaux sur les allées donnant sur la trémie ?	Non, cela n'est pas prévu
Il semble que peu d'ouvriers sont mobilisés sur ce chantier alors que c'est un chantier d'ampleur	En effet l'équipe sur site oscille entre 6 et 7 personnes car le travail est organisé en ateliers successifs avec un enchaînement cadencé et de gros engins à manipuler. Davantage d'ouvriers simultanément sur le chantier ne serait pas efficient
Lors des tranchées pour le passage des réseaux sur la trémie, est-ce que les allées seront laissées ouvertes à la circulation ?	Oui, concernant ces travaux de réseaux réalisés en Avril 2023, Enedis et SNCF se coordonnent dans leurs interventions pour réduire l'impact de cette intervention. L'espace de circulation sera réduit à une seule voie, mais circulaire et accessible aux véhicules légers des riverains.
Quelle communication sera faite pour les travaux d'Eau du Bassin Rennais (EBR) ?	Il y aura des panneaux sur site, des flyers, des affiches. EBR complétera par des outils propres à leur structure
Il y a un déficit d'affichage sur la rue de Lorient afin d'indiquer que la trémie est fermée. Il n'y a pas d'information sur le Ouest-France. Quid de l'accès aux pompiers par exemple ?	Le site internet de Rennes Métropole a été récemment actualisé sur les travaux de la trémie : https://metropole.rennes.fr/boulevard-marbeuf-des-travaux-damenagement-jusquen-2024 Une rencontre est en cours d'organisation entre l' élu chargé de ce dossier et Ouest-France afin de mieux communiquer. Côté Pompiers, ils sont systématiquement informés des travaux et des déviations mises en place.
Comment cela va-t-il se passer pour les vélos et les piétons pendant les travaux du rond-point ?	La circulation pour eux sera encore dégradée jusqu'en 2024. La passerelle restera installée jusqu'à cette date.
Les terrains d'Agro-Campus seront-ils restitués ?	Oui, en effet.
Quel sera le statut et le régime de la voie au niveau de la trémie ?	Cette voie reste à 50km/h. Le rond-point sera surélevé comme un plateau ; ce qui va inciter à ralentir avant le passage sous les ouvrages surplombant la trémie Le revêtement de sol pour les cycles et piétons sera contrasté et celui de la chaussée sera en enrobé phonique afin d'être moins bruyant
Côté Marbeuf – Louvigné : quid du stationnement, de la vitesse et de la végétation ?	Les places de stationnement existantes le long des contre allées seront globalement restituées sauf du côté d'Agrocampus Le Maître d'œuvre, paysagiste, en charge de l'aménagement global du projet, proposera une plantation harmonieuse de cet espace résiduel en adéquation avec l'ensemble du projet et dans le respect des contraintes éventuelles (proximité de fondation de bâtiment à ne pas déstabiliser, système racinaire compatible avec le sol-support et avoisinants...)
Quel dénivelé il y a entre le cheminement vélos/piétons et la chaussée ?	Le dénivelé est de 50cm à 1.00m en fonction des zones et des nécessités de respecter les pentes PMR (inférieur à 4% en tout point sous la trémie)
Pour les personnes à mobilité réduite, quelle est la durée de trajet car l'aménagement proposé n'est pas au plus court ?	Le projet respecte en tout endroit les normes et réglementation PMR. En effet, les prescriptions techniques destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics et applicables à l'occasion de la réalisation de travaux sont définies à l'article 1 ^{er} de l'arrêté du 15 janvier 2007 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000646680 Extraits : 1° Pent es : <i>Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5%. Lorsqu'elle dépasse 4%, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu. En fonction d'impossibilité technique comme la topographie (zone de montagne, colline, etc.), une pente de cheminement supérieure à 5% est tolérée et peut aller jusqu'à 8% sur une longueur inférieure à 2 mètres et même jusqu'à 12% sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.</i> 2° Paliers de repos : <i>Le palier de repos est horizontal et ménage un espace rectangulaire de 1,20 X 1,40 m, hors obstacle éventuel.</i>

	<p>Il est aménagé à chaque bifurcation du cheminement.</p> <p>3° Profil en travers : En cheminement courant, le dévers doit être inférieur ou égal à 2%. La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier urbain ou de tout autre obstacle éventuel.</p>
<p>Dans le rond-point, qui aura la priorité : le trambus T1 ou les véhicules ?</p> <p>Comment va se faire la cohabitation avec les trottinettes ?</p>	<p>Il y aura un dispositif afin de prioriser le trambus : il passera par le milieu du rond-point. Une signalétique appropriée sera mise en place. Les usagers du trafic courant (VL / PL) et des modes doux (piétons, cycles, trottinettes...) seront invités à stopper avec une régulation par feux tricolores spécifiques à cet aménagement.</p>
<p>Pour la trémie, une séparation muret entre les piétons et les vélos est envisageable ?</p>	<p>La largeur de l'espace réservé aux modes doux (4,15m) est tout à fait confortable pour accueillir piétons et vélos dont les zones de circulation seront traitées avec des matériaux différents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - circulation piétonne : 1,50m - bande pavée séparant les circulations : 0,15m - circulation vélos bidirectionnelle : 2,50m <p>D'autre part, l'expérience a montré que la présence de barrières séparatives constitue un obstacle et peut être accidentogène (coincements, blessures plus graves en cas de chute). Les aménageurs privilégient désormais la création d'espaces partagés suffisamment larges.</p>

Présentation du dispositif CITIZ

Quentin PIEL, chargé de mission mobilité pour Citiz a présenté le principe d'autopartage qui permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité s'avère pratique et économique, considérant que la possession d'une voiture coûte en moyenne 5 700 €/an. Le diaporama de présentation est disponible : <https://rennes.i-doc.com/s/HpD4ii7B9crpYd3>

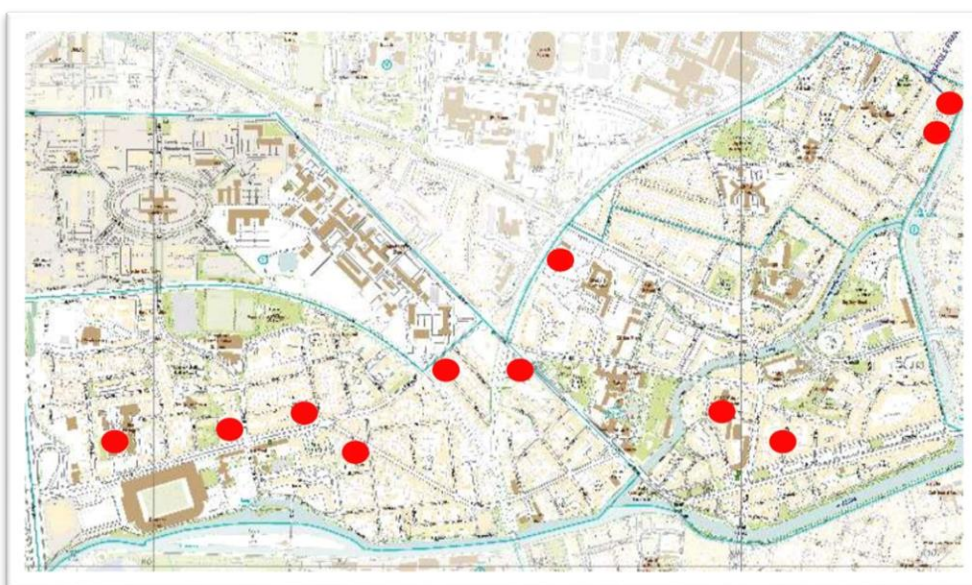


Questions	Réponses
<p>Le dispositif semble plus compliqué qu'une agence de location ?</p>	<p>C'est un service public de mobilité du quotidien qui complète les transports en commun et les usages du vélo. Cela évite d'acheter une voiture.</p> <p>En cas d'accident, il y a une centrale d'appel 24h/24 et 7j/7 qui aide aux démarches. En cas de panne, c'est l'assurance de Citiz qui prend en charge les démarches.</p>
<p>Est-ce qu'il y a des places d'autopartage dans les projets immobiliers neufs ?</p>	<p>Dans les nouveaux projets, il y a 15% de stationnement qui doit être réservé à l'autopartage.</p>

	Citiz a des projets en cours afin d'intégrer des places de stationnement dans les résidences. Citiz doit pour cela augmenter sa flotte dont celle de cargos-vélos.
Existe-t-il des véhicules pour les personnes à mobilité réduite ?	Il y a un véhicule PMR de 5 places sur la rue Barthou
Y aura-t-il des véhicules autonomes ?	Il y a des projets en étude mais la réalisation ne se fera pas à court terme

Revue de projets immobiliers

Dans le cadre de l'engagement 12 de la Charte "construction et citoyenneté", Mathilde Legeais, Chargée de la concertation urbaine au sein de la mission "Nouvelles Fabriques de la Ville", propose une revue des projets immobiliers sur l'ensemble du quartier 3. Elle est accompagnée de Renaud Fabry, Chef de projets à la Direction Aménagement Habitat Urbanisme (DAHU) de Rennes Métropole. Le document qui est présenté en séance est disponible sur ce lien : <https://rennes.i-doc.com/s/HFAAcp4p4fYeE6Y>



Questions	Réponses
Les permis de construire sont-ils visibles en ligne ?	Non, il faut aller à l'espace Droit des Sols à Rennes Métropole ou à la Direction de Quartiers Ouest pour les dossiers relevant de la Charte de la Construction
Les projets de bureaux n'ont-ils pas les mêmes exigences en termes de présence d'espaces verts que les projets immobiliers ?	Les règles du PLUi s'appliquent (depuis 2020) en fonction du zonage, pas en fonction de la destination du programme immobilier (logement, bureaux, activités...). Si un projet met en œuvre ce coefficient par d'autres moyens (pleine terre, nombre d'arbres conservés/plantés, surface semi-perméables dans les espaces extérieurs...) rien n'oblige le recours aux toitures végétalisées. Extrait du PLUi: https://rennes.i-doc.com/s/JmxdM9HY7Hf9Gqa
La rue de la Haute division est dans un état déplorable. Que va-t-il être fait ?	La Direction de la Voire étudie sa fermeture partielle afin d'éviter les dépôts sauvages.
L'idée de concevoir l'espace public avec les habitants a été évoquée sur la ZAC Lorient-Saint-Brieuc, rue Ostermeyer. Où en est ce projet ?	Il est envisagé de concevoir l'aménagement définitif de l'espace vert le long de la rocade, en concertation avec les habitants du quartier
Ilot de l'Octroi : les lumières allumées le soir sur les immeubles de "Ascension paysagère" posent question au regard de la sobriété énergétique et du respect de la biodiversité	Ces éclairages bénéficient de leds qui consomment peu (5 Watt par luminaire) et sont implantés sur des bâtiments très performants et peu consommateurs

Le projet d'Archipel à l'arrière de l'Octroi sera-t-il en continuité architecturale avec l'ilot ?	C'est le même architecte mais des matériaux différents seront utilisés
Quel est le projet retenu au Boulevard de la Lattre de Tassigny ?	C'est un projet d'Aiguillon Construction qui va proposer une résidence familiale gérée par ALFADI
Rue de Logeril : le projet met en péril les arbres sur espaces publics	Ce projet fait l'objet d'un recours
L'architecte de la Ville donne-t-il son avis sur les projets ?	Oui, il a un droit de regard sur l'ensemble des permis de construire. En général, il y a une rencontre entre lui et le promoteur avant le dépôt du permis de construire afin qu'il puisse échanger et conseiller.
Sur l'ilot de l'Octroi, qu'en est-il des commerces?	La temporalité entre l'arrivée - l'occupation des logements et les commerces n'est pas la même. Les commerces en général s'installent après les habitants.
Comment se fait-il que pour la trémie, il y aura des parements en pierre afin de s'intégrer aux maisons environnantes et que la résidence d'étudiants prévue sur Marbeuf sera elle faite avec des "blocs gris" ?	Il n'y a pas de continuité ni d'intégration
Qu'est-ce qu'une résidence communautaire ?	C'est une résidence de jeunes actifs, ouverte à différents publics avec des locaux communs comme une résidence étudiante
80/86 rue de Lorient : comment va se dérouler ce gros chantier ?	Il se fera en deux phases afin de déménager les commerces d'une tranche à l'autre
Est-ce que la ville de Rennes envisage de supprimer les accès garage afin de faciliter le passage du trambus rue de Lorient et donc contraindre les habitants à prendre les transports en commun ?	Non, chaque maison/immeuble a un droit d'accès à son garage qu'il faut respecter. Par contre, au nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLUi), le nombre de places de stationnement obligatoire est défini en fonction de la nature des logements et de la localisation. Près des stations de métro par exemple, le nombre de stationnements à réaliser est moins important. Il n'y a plus d'obligations pour les promoteurs d'offrir des garages-stationnements dans un permis de construire. La quantité de stationnement par programme de logement est revue dans le cadre de la révision du PLUi en fonction du taux de motorisation de la population (enquête ménages de l'INSEE). Pour les vélos, les m2 vélos ont été multipliés par deux en termes d'exigence
Parmi ces projets, y en a-t-il qui ont recours aux matériaux bio-sourcés ?	Les projets présentés datent d'il y a 3 ans au moins. Aujourd'hui, ceux étudiés le sont avec des outils comme le référentiel bas carbone ou des matériaux bio-sourcés.
Est-ce que dans les projets, des bornes de rechargement sont prévues pour les voitures électriques ?	Les immeubles sont câblés, mais cela ne veut pas dire que les promoteurs mettent en place systématiquement les prises
Est-ce que les règles PLUi s'appliquent aux ZAC ?	Oui, la différence est plutôt entre le logement social (accession et locatif) où l'exigence en places de stationnement est moins grande qu'en accession privée, Sinon, lorsqu'une ZAC est publique, les aménagements des espaces sont publics et il peut y avoir des équipements publics intégrés.
Il semble qu'il y a des problèmes de vente des BRS (bail réel solidaire) qui permet d'acheter un bien sans le foncier sur l'ilot de l'Octroi ?	Sur les 34 BRS d'Archipel, il y a des preneurs. Sur ceux de Giboire la vente est plus compliquée car ce sont des T1
Existe-t-il une loi pour obliger à faire des toitures végétales pour les programmes de bureaux ?	Dans le cadre du PLUi, il y a un coefficient de végétalisation à respecter. La végétalisation de la toiture est un des outils au même titre que de laisser en plein terre.
Il y a beaucoup de minéral sur le quartier, où sont les projets de plantation d'arbres (30 000 à l'échelle de la ville) ?	La Direction des jardins et de la Biodiversité, dans le cadre de la Charte de l'arbre propose des groupes de travail habitants pour recenser les espaces publics où il serait possible de planter. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la DQO : dqo@ville-rennes.fr

Parole aux habitants

Les habitants présents sont invités à s'exprimer sur les sujets de leur choix.

Questions	Réponses
Comment améliorer la communication pour les dates des déchetteries mobiles ?	La DQO peut fournir des flyers afin que des habitants puissent en distribuer dans les boîtes aux lettres ou en afficher
Quel est le devenir du pont Papu ?	Compte tenu de sa fragilité, il ne sera pas ré-ouvert à la circulation. Par contre, à la fin des travaux de l'immeuble à l'angle Logeril - Papu, l'entrée du pont sera réaménagée. Il y a aussi, au titre du Budget Participatif de cette année, un projet déposé d'habitants pour embellir ce pont
Groupe scolaire de l'Ille : les clôtures et les portails sont sales et mériteraient d'être nettoyés	La DQO relaie aux services compétents
Le Gymnase de l'Ille est occupé et il n'y a plus de sport pour les enfants dans cette salle ? Il y a des saletés, des seringues	La Préfecture a été sollicitée par la ville pour trouver des solutions à ces personnes hébergées. Côté nettoyage, les services de la ville sont à l'œuvre et une sensibilité des publics accueillis a été demandée afin de respecter les lieux et éviter les dépôts sauvages

.....

**La prochaine séance du conseil de quartier est programmée au
Mercredi 5 avril à 18h15
Dans les locaux de l'ASFAD, 146A rue de Lorient**

.....
